

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2021

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 AVANT SON ADOPTION afin de permettre par anticipation du vote du budget 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2021 sur les chapitres 20, 21 et 23 pour un montant global de 485 018,96 €.

Marché des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison d'assistantes maternelles et logement :

AVENANT N° 5 AU LOT N° 1 DEMOLITION - GROS OEUVRE. Pose d'un coffret électrique en façade pour 1000 € Le marché estimé HT à 89 690 € attribué pour 54 564,88 € est porté à 105 200,94 € tous avenants confondus.

AVENANT N° 3 AU LOT N° 7 PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION. Installation d'un vidoir pour 770 € H.T. Le marché estimé HT à 25 840 € attribué pour 26 520 € est porté à 32 530 € tous avenants confondus.

AVENANT N° 2 AU LOT N° 5 MENUISERIES EXTERIEURES. Equipement de poignées sur les menuiseries conservées pour 419,50 € HT et d'une gâche électrique pour 536 € H.T. Le marché estimé HT à 31 565 € attribué pour 39 692 € est porté à 42 112,50 € tous avenants confondus

AVENANT N° 1 AU LOT N° 10 CHAPES REVETEMENTS SOLS DURS FAIENCE. Le sol carrelé d'un montant 3 019,28 € H.T de la pièce de vie des enfants est remplacé par un sol souple d'un montant de 2 413,89 € HT (soit une moins-value de 605,39 € HT). Le marché estimé HT à 17 061 € attribué pour 11 051 € est porté à 8 031,72 (11 051,00 € - 2 413,89 €).

AVENANT N° 1 AU LOT N° 11 REVETEMENT SOLS SOUPLES. Le sol carrelé d'un montant 3 019,28 € H.T de la pièce de vie des enfants est remplacé par un sol souple pour 2 413,89 € HT. Le marché estimé HT à 15 409 € attribué pour 9 374,96 € est porté à 11 788,85 € (9 374,96 € + 2 413,89 €).

AVENANT N° 1 AU LOT N° 12 PEINTURE. Réalisation d'un complètement de couches de peinture sur 7 radiateurs pour un montant de 630 € HT, et diminution du volume de peinture sous face de toiture pour - 144 €. Ponçage et pose de vitrificateur sur la montée de l'escalier du logement pour 1 900 € HT Concernant le logement, l'état de la montée de l'escalier a nécessité un ponçage et la pose de trois couches de vitrificateur pour un montant total de 1900 € HT (soit une plus-value global de 2 386 € HT). Le marché estimé HT à 36 578 € attribué pour 13 988,05 € est porté à 16 374,05 €.

TARIFS 2022. Maintien des tarifs appliqués en 2020 à l'occupation du domaine public Répercussion du taux de l'inflation de 2,80 % aux tarifs du centre de loisirs, et de locations des salles - Intégration du montant de la taxe d'inhumation (55 €) dans celui des concessions cimetières hors cases de columbarium. – Les enfants non-résidents sur Fains-Véel, scolarisés sur la commune, bénéficieront du tarif des enfants résidents pour le Centre de Loisirs, comme déjà décidé par le Conseil pour l'école de musique. Création d'une participation aux frais de fonctionnement pour l'utilisation de la salle du stade aux fins de pratiques à caractère sportif enseignés par des professionnels (15 € de l'heure et 55 € pour une journée).

ATTRIBUTION DU MARCHE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION au groupement d'entreprises conjoint « IRIS SDEL LUMIERE CITEOS » pour un montant de 117 630,50 € HT (141 156,60 € T.T.C.)

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LE DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION au taux maximum dans la limite du plafond autorisé permettant d'atteindre un taux global de 80 % toutes subventions obtenues.

DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ECOLE DE MUSIQUE pour participation aux frais de fonctionnement

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FUCLEM POUR LES FRAIS DE RACCORDEMENT DES ILLUMINATIONS ET TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC pour le remplacement des branchements des illuminations dont la perte d'étanchéité entraîne un dysfonctionnement sur le réseau (montant estimé à 3 060 € H.T.) et des 4 horloges astronomiques vétustes et défectueuses (montant estimé à 3 200 € H.T).

ANNULLATION DE LA DELIBERATION N° 2021-051-12/07/2021. En concertation avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques, la gestion analytique actuelle permet un suivi comptable des opérations donnant droit au remboursement de la TVA et ne nécessite pas la création d'un budget annexe des locaux commerciaux.

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS PRESENTE PAR L'O.N.F. La vente des coupes de bois sur la période 2022/2023 concernera les parcelles N°2r partie, 22 partie, 25 et 29 partie.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES (Document unique). La réalisation de l'amélioration des conditions de travail pour l'exercice 2021 s'élève à 33 040,39 €. Le programme prévisionnel pour 2022 s'établit à 6 788 € auquel s'ajoutera le coût des formations.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : Echange de parcelles entre le N° 4 et N° 8 rue Saint Joseph et cession d'une parcelle bâtie au N° 14 rue Saint-Martin.